

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: ANTI VERDURE
1. 1. 1. Contient: • Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium
1. 1. 2. Formule: Mélange ammonium quaternaire; alcool
1. 1. 3. N° code du produit: 622001/NE - 622002
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques  
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074  
F-62223 ST LAURENT BLANGY  
France  
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76  
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33  
Courriel: contact@admchygiene.fr
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant Industriel

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.  
\* Corr. cut. 1B / SGH05 - H314 \* \* Tox. aiguë 5 / H303 (SGH) \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium
2. 2. 3. Mention de danger: H303(\*) Peut être nocif en cas d'ingestion  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.  
P301 EN CAS D'INGESTION:  
P330 Rincer la bouche.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
|                           | nationale / international |
| 2. 3. Dangers principaux: | Corrosif                  |
| 2. 4. Autres dangers:     | Réagit avec les oxydants  |

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Tensio actifs cationiques et non ioniques, alcools et complexants alcalins
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:
- Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium
  - N° CAS: 68424-85-1
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C ≤ 15
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H312
  - \* SGH05 \* Corr. cut. 1B - H314
  - \* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400
  - propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
  - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 10 < C ≤ 15
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
  - \* SGH07 \* STOT un. 3. - H336 \* Irr. oc. 2 - H319
  - Divers :
  - Valeurs limites d'exposition
  - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque des brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Forte Irritation, larmoiement. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer de graves brûlures
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

|                                                                        |                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5. 1. Moyens d'extinction:                                             | Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, utiliser: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone   |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:    | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers:                                           | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection                                                         |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s):                                          | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.                                                    |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.                                                                      |

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8).                                                                                                                       |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Laver ensuite abondamment à l'eau                                    |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques:                                              | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.                                                                              |

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

|                                                                                    |                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. 1. Manipulation:                                                                |                                                                                                                                                                            |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:                  | Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                                              | Ne jamais mélanger avec d'autres produits.                                                                                                                                 |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):                                              | Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.                                                                                                 |
| 7. 2. Stockage:                                                                    |                                                                                                                                                                            |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.                         |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                                              | Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu                                                                                                        |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage:                                                 | Conserver à une température supérieure à 5°C                                                                                                                               |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:                                    | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.                                                                                       |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:                | Les emballages plastiques sont recommandés.                                                                                                                                |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:                                        | Eviter les emballages métalliques non protégés.                                                                                                                            |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):                                    | Réservé à un usage professionnel                                                                                                                                           |

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

|                                  |                                                                                                                        |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. 1. Paramètres de contrôle:    |                                                                                                                        |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :<br>V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 650 |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Donnée non disponible.

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

#### 8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Protéger contre les éclaboussures en versant.

#### 8. 2. 2. Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

#### 8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

#### 8. 2. 4. Protection des mains:

gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

#### 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:

vêtement de protection

### 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

#### 9. 1. 1. Etat physique:

liquide

#### 9. 1. 2. Couleur:

bleu clair

#### 9. 1. 3. Odeur:

légère

#### 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:

Non déterminé.

#### 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

#### 9. 1. 6. Inflammabilité:

Non applicable.

#### 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:

Non applicable.

#### 9. 1. 8. Point d'éclair:

Non applicable.

#### 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:

Non applicable.

#### 9. 1. 10. Température de décomposition:

Non déterminé.

#### 9. 1. 11. pH:

8-9

#### 9. 1. 12. Solubilité:

Soluble

#### 9. 1. 13. Hydrosolubilité:

complètement miscible

#### 9. 1. 14. Liposolubilité:

partiellement miscible

#### 9. 1. 15. Solubilité aux solvants:

partiellement miscible

#### 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):

Non déterminé.

#### 9. 1. 17. Pression de vapeur:

Non déterminé.

#### 9. 1. 18. Densité de vapeur relative:

Non déterminé.

#### 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:

1,035 à 1,050

#### 9. 1. 20. Caractéristiques des particules:

Non applicable.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 21. Viscosité cinématique: Non déterminé.
9. 2. Autres informations:

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réagit avec les oxydants
10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer : a des températures élevées
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:
11. 1. 1. Information(s) générale(s): La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë: Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 1. 3. Inhalation: Peut irriter les voies respiratoires toux, respiration asthmatique, dyspnée
11. 1. 4. Contact avec la peau: corrosif Un contact prolongé provoque : destruction des tissus de la peau
11. 1. 5. Contact avec les yeux: Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux
11. 1. 6. Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. forte irritation de la bouche, oesophage, tractus gastro-intestinal  
DL50/orale/rat = 200-2000mg/kg
11. 1. 7. Sensibilisation: Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 1. 8. Toxicité chronique: Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit.
11. 2. Informations sur les autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Ce produit contient une substance qui peut être nocif pour les organismes aquatiques(<15%)
12. 2. Persistance et dégradabilité: Les agents tensioactifs utilisés dans cette préparation sont biodégradables à plus de 60% OCDE 302B
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: soluble dans l'eau
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas d'information disponible au sujet du produit.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- |                                |                                                                   |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'informations complémentaires disponibles                    |
| 12. 7. 1. Toxicité aquatique:  | Toxique pour les poissons. CL50/96h/poisson rouge = 0.01-0.1 mg/l |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- |                                            |                                                                                                                             |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.                                                                |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale. |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |                                                                                          |                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14. 1. Information(s) générale(s):                                                       | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:                                            | 1760                                                                                                                                                                 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:                                            | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.                                                                                                                                             |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): |                                                                                                                                                                      |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:                                         | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage:                                                            | III                                                                                                                                                                  |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:                                                            | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 3. 4. Code danger:                                                                   | 80                                                                                                                                                                   |
| 14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:                              | C9 274                                                                                                                                                               |
| 14. 3. 6. Instructions d'emballage:                                                      | P001 IBC03 LP01 R001                                                                                                                                                 |
| 14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:                                                | E                                                                                                                                                                    |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG):                                                           |                                                                                                                                                                      |
| 14. 4. 1. Classe:                                                                        | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage:                                                            | III                                                                                                                                                                  |
| 14. 4. 3. Polluant marin:                                                                | Ce produit contient une substance qui peut être nocif pour les organismes aquatiques                                                                                 |
| 14. 4. 4. N° FS:                                                                         | F-A, S-B                                                                                                                                                             |
| 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:                                                             | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 4. 6. Instructions d'emballage:                                                      | P001 LP01                                                                                                                                                            |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):                                                      |                                                                                                                                                                      |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe:                                                              | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage:                                                            | III                                                                                                                                                                  |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:                                                          | 8                                                                                                                                                                    |
| 14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:                                                 | Aéronef passager et cargo                                                                                                                                            |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:                                                     | Contient une substance toxique pour les organismes aquatiques <15%                                                                                                   |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:                            | respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG Matière corrosive                                                                |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ANTI VERDURE

Version:2.1

Date de révision: 16/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Pas d'autres informations disponibles

14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.  
De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance.  
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 01/10/2017

16. 5. 2. Date de la révision précédente: 16/05/2020

16. 5. 3. Date de révision: 16/02/2021

16. 5. 4. Version: 2.1

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 1

16. 6. Réalisé par: Sds